

Jeudi 23 et vendredi 24 mars 2017
Lyon

Séminaire e-Juris

(Séminaire fermé)

Institut des Sciences de l'Homme
MSH de Lyon
Salle A. Frossard
14 avenue Berthelot
69363 Lyon cedex 07



PRÉSENTATION

Le projet e-Juris a pour ambition de fournir des outils de connaissance et d'analyse des masses de décisions produites par les juridictions en développant des méthodes d'analyse automatisée de leur contenu. Ce séminaire permettra un premier échange d'expériences, à partir de premières expérimentations conduites sur un même échantillon.

Séminaire fermé

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

(Horaires donnés à titre indicatif)

Jeudi 23 mars 2017

10h00 - Début des travaux

Isabelle SAYN, CERCRID (Equipe Décisions et activités décisionnelles), Université de Lyon

(30 mn environ)

Rappel du projet initial et des objectifs proposés

Etat des lieux des recherches s'appuyant sur l'analyse du contenu des décisions de justice et du développement des projets (start-up) dans ce domaine, Difficultés d'accès aux données, Questions relatives aux possibilités ouvertes par l'analyse automatisée et à leurs conséquences envisageables sur le fonctionnement du droit et de la justice...

10h30 - Laetitia BRUNIN, Magistrate, Sous-direction des statistiques, Ministère de la Justice

(30 mn environ)

Présentation de l'intérêt que porte le Ministère de la Justice, d'une part, et les magistrats, d'autre part, à des travaux de recherche produits à partir d'analyses automatisées sur les décisions de justice.

11h00 - Romain MELOT, INRA-Sadapt, AgroParistech (Université Paris Saclay)

(45 mn environ)

Présentation des résultats tirés de l'analyse statistique d'un corpus de décisions issues des tribunaux administratifs sur des matières juridiques en lien avec des problématiques territoriales : droit de l'urbanisme, de l'expropriation, de l'environnement

En matière de contentieux administratif, l'existence de bases documentaires nationales des juridictions du fond est une ressource intéressante pour la collecte automatique de données.

Sur la base de ces résultats, soumission à la discussion des problèmes méthodologiques sur la collecte de données : identification des informations sur la localisation des biens litigieux (et la question des données nominatives), analyse des prétentions soumises par une pluralité de demandeurs, étude des profils d'argumentation et intertextualité (en distinguant moyens de légalité et motifs du tribunal).

Pause déjeuner

13h30 - Marianne COTTIN, CERCRID (Equipe Décisions et activités décisionnelles), Université de Lyon (Saint-Etienne)

(30 mn environ)

Présentation de la forme des décisions de justice

Si la rédaction des décisions de justice obéit à un certain formalisme et comporte un certain nombre d'énonciations obligatoires, le jugement ressemble aussi à un « champ de bataille » (J. Heron) où s'affrontent des demandes, des intérêts contradictoires, des arguments opposés que la structure du jugement permet difficilement de distinguer. Les nouvelles perspectives de recherche qu'ouvre le data mining posent ainsi directement la question de la structure des décisions de justice.

14h00 - Nathalie DE JONG, CERCRID, Université de Lyon (Saint-Etienne)

(30 mn environ)

Présentation des résultats obtenus à partir de l'analyse (artisanale) du contenu de décisions de justice relatives à la fixation de la prestation compensatoire, dans le cadre du programme COMPRES.

14h30 - Bruno JEANDIDIER, BETA, Université de Lorraine

(45 mn environ)

L'exposé sera en deux temps :

- Expliquer une expérience de collecte de données dans des échantillons de décisions portant sur la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants et la prestation compensatoire (COMPRES) et présenter leur usage pour la recherche
- Lister des domaines (pistes) de recherche, pour les économistes, autour de la question des big data en droit.

15h15 - Julien VELCIN, ERIC, Université de Lyon (Lyon2)

(45 mn environ)

Les modèles thématiques (topic models, ou comment extraire automatiquement des thématiques à partir de textes) constituent une méthode statistique très efficace pour explorer des corpus de textes volumineux. Ils permettent en particulier d'extraire de «quoi» parlent les textes sans a priori sur les catégories attendues, mais également d'explorer le corpus à la lumière de ces thématiques.

Présentation de l'un des modèles les plus célèbres (le modèle LDA de Blei et al., 2003) et illustration du propos avec des résultats obtenus sur plusieurs corpus avec l'outil ReadITopics développé au laboratoire ERIC.

16h00 - Yannick TOUSSAINT, Loria, INRIA (Nancy)

(45 mn environ)

Fouille de textes et construction de connaissances

1) Accéder au contenu des textes : Recherche d'information, Extraction d'information, Terminologie et Traitement automatique de la langue (Syntaxe et sémantique), sémantique vectorielle ; 2) Comparaison du contenu des textes : calcul de similarité entre textes légaux ; 3) Fouille de données et construction de connaissances : Extraction de motifs et Analyse formelle de concepts

Temps de synthèse et d'échanges

Soirée

Vendredi 24 mars 2017

9h00 - Début des travaux

Fabrice MUHLENBACH, Laboratoire Hubert Curien, Université de Lyon (Saint-Etienne)

(45 mn environ)

Présentation des possibilités issues des techniques de «fouille de textes» et de «traitement automatique des langues »

9h45 - Odile CHANUT, Marc FRECHET, COACTIS, Université de Lyon (Saint-Etienne)

(45 mn environ)

Présentation d'un projet d'analyse des décisions de justice concernant les litiges entre franchiseur et franchisé et de l'intérêt que représente une démarche d'analyse automatisée de décisions (méthode, discussions)

Présentation générale de la méthode : construction d'une grille d'analyse des décisions, à partir de leur lecture, contact avec des experts juristes spécialistes de franchise (avocats notamment) pour brosser les évolutions des sujets de conflits entre franchiseur et franchisé. Présentation d'une première trame de la grille d'analyse construite à partir de la lecture «manuelle» d'un échantillon de décisions (arrêts de la chambre commerciale de la Cour d'appel de Paris. Pas d'accès aux décisions des tribunaux de commerce).

Hypothèse : les sujets de conflit évoluent dans le temps, sous l'effet de l'apprentissage organisationnel. Les franchiseurs font évoluer leurs contrats et plus généralement leurs relations en tenant compte des décisions de justice passées.

10h30 - Gildas TAGNY NGOMPÉ, Jacky MONTMAIN(Ecole des mines, Alès), Sébastien HARISPE (Ecoles des mines, Alès), Guillaume ZAMBRANO (CHROME, Université de Nîmes)

(45 mn environ)

La masse disponible de décisions de justice exige des solutions automatiques pour aider les acteurs du droit, mais la spécificité des textes est importante et doit être prise en compte lors de l'application de méthodes d'extraction d'information.

La première phase de notre projet porte sur l'extraction d'information des décisions dans l'objectif de construire une base de connaissances jurisprudentielles structurant et organisant les décisions. Une telle base facilite l'analyse descriptive et prédictive de corpus de décisions. Cette présentation exposera une application des modèles probabilistes pour la segmentation des décisions et la reconnaissance d'entités dans leur contenu (lieu, date, participants, règles de loi...).

Pause déjeuner

Temps de synthèse et d'échanges

Discussion sur la possibilité de construire un projet de plus grande ampleur (ANR ?, AAP Mission de Recherche Droit et Justice), pour quel(s) objectif(s) ?

16h30 - Fin des travaux

Contact

Responsable scientifique : Isabelle SAYN, Directrice de recherche au CNRS, CERCRID

isabelle.sayn@univ-st-etienne.fr

Accès

Si vous prenez le train ou les transports en commun

De la Gare de Perrache (plus pratique) :

- prendre le tramway ligne T2 direction St-Priest Bel-Air jusqu'à l'arrêt Centre Berthelot ;
- ou effectuer le trajet à pieds, par le pont Gallieni (15 min).

De la Gare Part-Dieu :

- prendre le métro ligne B direction Gare d'Oullins jusqu'à l'arrêt Jean Macé, puis remonter à pieds l'avenue Berthelot (sens contraire à la circulation automobile) ;
- ou prendre le tramway ligne T1 direction Debourg jusqu'à l'arrêt Quai Claude Bernard, puis continuer à pieds jusqu'à l'avenue Berthelot et la descendre dans le sens de la circulation.

Si vous venez en voiture

Par l'autoroute A6 (Paris) : emprunter le tunnel de Fourvière. A la sortie du tunnel, rester sur la file de droite. Prendre la direction de Grenoble (A43) par la trémie de droite. Vous débouchez ainsi sur le pont Gallieni. L'ISH est à 200 m après le pont.

Par l'autoroute A7 (Marseille, Valence) : prendre la direction Paris-Lyon-centre. Lorsque vous longez le Rhône, restez sur la file de droite. Prendre le Pont Gallieni. L'ISH est à 200 m après le pont.

Par l'autoroute A43 (Grenoble) : prendre la sortie Mermoz. Empruntez le bd Mermoz, puis la rue Marius Berliet. Au carrefour de la rue Garibaldi, prendre la direction Perrache. Empruntez la rue de l'Université jusqu'au quai Claude Bernard. Prendre à gauche jusqu'à l'avenue Berthelot.